



Mont  
Saint  
Aignan

## ARRÊTÉ N° 2026.636

Du registre des arrêtés municipaux

### ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT

(Fête nationale des voisins- rue de la Ferme)

#### ARRETE PROVISOIRE

**Nous**, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Madame Marie Madeleine Andrieux, pour l'organisation de la « fête nationale des voisins » le **vendredi 29 mai 2026** ;

#### ARRETONS CE QUI SUIIT :

**Article 1 :** La circulation de **véhicules de tous genres est interdite** dans la rue de la Ferme entre les rues des Murets et Grande Rue pour la **période du Vendredi 29 mai 2026 à partir de 18h30 jusqu'à 22h00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

**Article 2 :** la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le **11 mai 2026**,

François VION

Maire

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du \_\_\_\_\_

#### Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives